

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 16 février 2026

Date de la convocation

12/02/2026

Date d'affichage

12/02/2026

Nombre de membres

Afférents au conseil

municipal : 8

En exercice : 8

Présents : 8

Pouvoir : 0

Votants : 8

Votes

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Réf : 2026 - 02

L'an deux mil vingt-six, le seize février, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Francis PERROT, maire.

Présents : MM. Francis PERROT, Daniel PERROCHON, Daniel DETARET, Daniel SERVAES, Gérard AUBRY, Johnny FASTRÉ Mmes Martine RONDIER, Laurette HERAULT

Absents ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Mme Martine RONDIER

2026 02 - Demande de subvention DETR/DSIL 2026 – Travaux d'amélioration de la résilience et de la sécurité de la voirie communale rurale (montants mis à jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal s'est déjà prononcé sur la réalisation du projet d'amélioration de la résilience et de la sécurité de la voirie communale rurale ;

Considérant qu'il a été décidé de traiter l'ensemble des routes communales en 2026 et que les montants ont été réévalués afin que le montant inscrit dans la présente délibération corresponde strictement aux devis retenus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation du projet d'amélioration de la résilience et de la sécurité de la voirie communale rurale pour un coût prévisionnel de 130 096 € HT ;

- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
État	DETR / DSIL	52 038,40 €	40 %
Fonds propres	Auto-financement	78 057,60 €	60 %
Total HT	–	130 096 €	100 %

- Autorise le Maire à solliciter auprès de l'État la subvention DETR/DSIL correspondante ;

- Décide l'inscription des crédits nécessaires au financement de cette opération au budget communal ;

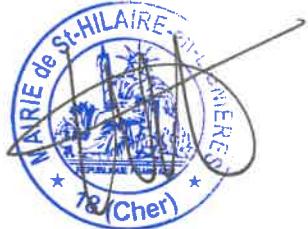
Échéancier prévisionnel de réalisation :

- Démarrage de l'opération : avril 2026
- Fin de l'opération : septembre 2026

ADOPTÉE à l'unanimité.

Le Maire

Francis PERROT



La secrétaire de séance

Martine RONDIER

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.